

# MUSEE DU LOUVRE

## CHS DU 19 DECEMBRE 2003

### Ordre du jour

|              |                                                                                           |           |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>    | <b>Approbation du procès-verbal du CHS du 30 avril 2003</b>                               | <b>2</b>  |
| <b>II.</b>   | <b>Suivi des décisions du CHS du 30 avril</b>                                             | <b>4</b>  |
| <b>III.</b>  | <b>Aménagement des postes de travail pour handicapés</b>                                  | <b>10</b> |
| <b>IV.</b>   | <b>Présentation de la réforme des PAC</b>                                                 | <b>14</b> |
| <b>V.</b>    | <b>Présentation du schéma directeur des espaces</b>                                       | <b>24</b> |
| <b>VI.</b>   | <b>Rapport d'activité 2002 du service médical et rapport sur les accidents de travail</b> | <b>32</b> |
| <b>VII.</b>  | <b>Avancement du projet « Pyramide »</b>                                                  | <b>39</b> |
| <b>VIII.</b> | <b>Rénovation des vestiaires du personnel</b>                                             | <b>41</b> |
| <b>IX.</b>   | <b>Evaluation des risques professionnels</b>                                              | <b>43</b> |
| <b>X.</b>    | <b>Problèmes d'hygiène dans divers locaux</b>                                             | <b>44</b> |
| <b>XI.</b>   | <b>Questions diverses</b>                                                                 | <b>51</b> |

*La séance est ouverte à 9 heures 10.*

*Il est procédé à l'appel des présents. Madame Bresseau, représentante du syndicat CFDT est désignée comme secrétaire adjointe de la séance.*

**M. POINSIGNON**

Je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de M. Selles, qui doit traiter d'urgence un dossier demandé par le Ministère de la Culture.

**I. Approbation du procès-verbal du CHS du 30 avril 2003**

**M. POINSIGNON**

La secrétaire de séance était Mme Aguirré. Avez-vous des remarques à formuler ?

**M. SACRISTIN**

J'ai relevé deux coquilles dans le compte-rendu : la CGT est devenue « GGT » ; par ailleurs, je ne suis pas « agent » mais « adjoint » technique.

**M. SACRISTIN**

En page 15, dans l'intervention de M. Canovas, l'expression « ballons de douche » doit être remplacée par l'expression « ballons d'eau chaude ».

*Il est procédé au vote.*

*Le procès-verbal du CHS du 30 avril 2003 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de la CFDT.*

**Mme AGUIRRE**

Après vérification, il semble que les instances représentatives du personnel soient valables 3 ans à compter de la date de l'arrêté du 30 janvier 2001 fixant le nombre de sièges. Le CHS est donc valable, dans sa composition actuelle, jusqu'au 30 janvier 2004. Compte tenu de la longueur de l'ordre du jour, je souhaiterais qu'un CHS soit à nouveau convoqué en janvier afin que nous traitions les points qui ne seraient pas abordés lors de la présente séance. Cela nous éviterait de survoler certains points.

**M. POINSIGNON**

Nous verrons où nous en sommes à l'heure du déjeuner. Je suis prêt à suivre votre proposition si les circonstances l'exigent.

**Mme AGUIRRE**

Par ailleurs, je souhaite signaler que, dans le cas où un deuxième tour s'avérerait nécessaire, le CHS serait dans l'incapacité de se réunir pendant plusieurs mois.

**M. POINSIGNON**

Ceci est particulièrement fâcheux en cas de danger grave et imminent. J'espérais que le Ministère et les organisations syndicales négocieraient un accord concernant la prorogation des mandats jusqu'à constitution de la nouvelle Instance, ce qui n'a pas été possible.

Je vous signale par ailleurs que j'envisage de faire un point très rapide sur le projet Pyramide et de le reporter en début d'année, ce qui nous permettra de gagner du temps dans l'ordre du jour de la présente séance.

**Mme AGUIRRE**

Nous n'avons jamais eu à convoquer de CHS extraordinaire, excepté lors de la prise de bail des nouveaux locaux.

**M. IROLLO**

Nous avons convoqué un CHS extraordinaire lors des émanations au PC Lemonnier.

**Mme AGUIRRE**

Il s'agissait d'un GTP-CHS exceptionnel.

Par ailleurs, il me semble nécessaire de réunir le CHS tous les trois mois, compte tenu de la lourdeur des ordres du jour actuels.

En cas de deuxième tour, je propose que la Direction convoque un CHS au mois de mars, dans sa composition actuelle, en attendant les nouvelles désignations. Ceci nécessite cependant l'accord de toutes les organisations syndicales, pour éviter toute contestation ultérieure.

**M. POINSIGNON**

J'espère qu'il n'y aura pas de second tour.

**Mme BRESSEAU**

Je me suis renseignée de mon côté. Il semblerait que les mandats courent jusqu'au référendum.

**M. POINSIGNON**

Ce n'est pas l'analyse du Ministère. La date de début des mandats pose un problème. S'agit-il de la date du référendum précédent, du début de l'année civile ou de la date de désignation et de composition du CHS par le Président de l'Etablissement ? Nous devons étudier cette question.

Mme Aguirré propose, de proroger, par un accord unanime, les mandats jusqu'à la composition du futur CHS issu du référendum de l'année 2004.

**M. GAUCHET**

S'agissant de la tenue d'un CHS tous les trois mois, je rappelle que le débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises. Je ne suis pas favorable à la multiplication des réunions si cela ne se justifie pas. Je rappelle que le groupe de travail permanent siège chaque mois et que la Direction convoque des CHS ordinaires ou extraordinaires chaque fois que la situation l'exige.

**Mme AGUIRRE**

Le GTP-CHS n'a pas été créé pour régler les problèmes mais pour aider à la mise en place des structures hygiène et sécurité.

**M. POINSIGNON**

Nous n'allons pas débattre maintenant de ce sujet que nous avons déjà évoqué dans le cadre de la négociation du projet social. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à essayer d'organiser davantage de séances afin d'inscrire moins de points à l'ordre du jour. Nous nous sommes également engagés à faire le bilan du GTP-CHS.

La question qui se pose consiste à savoir si l'Administration a la possibilité de convoquer le CHS dans sa composition actuelle entre les deux mandats.

Mme Aguirré a fait part de la position de son syndicat. Je suis prêt à accepter sa proposition sous réserve que chaque organisation syndicale donne son accord. Je propose donc, à chaque organisation, de faire part de son point de vue par écrit à M. Irollo. Nous vous tiendrons informés des résultats de cette consultation.

**II. Suivi des décisions du CHS du 30 avril (point oral d'information)****M. CASTAGNOL**

Les travaux de fermeture de l'escalier du chien auraient dû être achevés en décembre 2003. Or il n'en est rien. Où en est ce projet ?

**M. COURTEMANCHE**

Les projets de travaux ont été transmis à la Préfecture qui a donné son accord. Un organisme de contrôle a été sollicité. La consultation sera effectuée avant la fin de l'année. Les travaux ne pourront être conduits qu'au début du second trimestre 2004.

**M. CASTAGNOL**

Le projet est donc repoussé de six mois ! En attendant, le problème du froid au deuxième étage n'est toujours pas résolu. Je rappelle que le Musée a reçu l'autorisation de construire un système de fermeture au cours de l'été 2002. Le chiffrage des travaux devait ensuite être réalisé et le résultat devait en être connu en octobre. Les travaux auraient dû être réalisés en décembre 2002 et achevés en début d'année 2003.

Vous vous moquez des salariés ! M. Selles nous a demandé d'être indulgents lors de la dernière séance, compte tenu de la charge de travail qui vous incombe. Mais vous nous annoncez aujourd'hui un nouveau report !

**M. COURTEMANCHE**

Différents projets sont en cours. Je ne me moque de personne. J'essaye de conduire les projets avec méthode. La situation actuelle n'est pas satisfaisante mais les projets sont menés à bien en fonction de leur degré de priorité. Le projet de fermeture de l'escalier n'est pas abandonné. Mais il pose quelques difficultés techniques au niveau de l'installation de la double porte vitrée automatique. Des études complémentaires ont dû être réalisées. Je vous assure que nous ne faisons pas preuve de mauvaise volonté.

**M. CASTAGNOL**

Vos explications ne me conviennent pas. D'après votre raisonnement, les salariés qui travaillent au deuxième étage ont le droit d'avoir froid ! Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner des arrêts de travail éventuels des agents. Ce sujet m'énerve !

**M. POINSIGNON**

Je vous comprends, dans la mesure où vous êtes, vous-même, confronté à ces conditions de travail inconfortables. Les explications de M. Courtemanche n'en sont pas moins valables pour autant.

**M. CASTAGNOL**

J'en prends note mais il est anormal que ce projet ait pris plus d'un an de retard.

**M. POINSIGNON**

Je partage votre point de vue.

**M. COURTEMANCHE**

Un deuxième chantier démarrera au premier semestre 2004 au deuxième étage.

**M. CASTAGNOL**

Je souhaite par ailleurs évoquer le sujet des bandes antidérapantes sur les marches d'escalier. J'ai déjà réclamé à deux reprises la pose de ces bandes dans l'escalier des Arts Premiers.

**M. POINSIGNON**

Il y a effectivement beaucoup de chutes dans ces escaliers.

**M. CASTAGNOL**

J'ai vérifié à trois reprises dans le courant du mois dernier : les bandes antidérapantes n'ont toujours pas été posées.

**Mme AGUIRRE**

La dangerosité de ces escaliers avait été relevée à l'occasion de la visite du CHS avant l'ouverture des locaux au public. L'antidérapant devait être posé. Mais la qualité des antidérapants ne doit pas être négligée. Dans les locaux sociaux de la salle Sully, l'antidérapant n'a été efficace que trois semaines.

**M. POINSIGNON**

Vous avez déjà eu l'occasion de le rappeler.

**M. BOISSONNET**

Nous avons effectivement pris du retard. Par le passé, nous avons placé, de façon un peu rapide, des bandes antidérapantes autocollantes sur les marches. Celles-ci ont tenu une semaine, puis ont été arrachées. La solution efficace consiste à graver une rainure dans chaque marche, ce qui nécessite l'intervention de l'architecte des bâtiments de France. Nous l'avons saisi afin que cela soit fait.

S'agissant des deux marches que vous évoquez, un défaut d'éclairage s'ajoutait au problème de glissades. L'éclairage a été amélioré.

**M. CASTAGNOL**

Je parle, pour ma part, du grand escalier qui descend de la salle supérieure des Arts Premiers vers le rez-de-chaussée.

**M. BOISSONET**

Nous nous étions engagés à résoudre le problème des deux marches.

**M. CASTAGNOL**

Nous avons également réclamé, lors du dernier CHS, la pose d'une rampe dans l'escalier de la salle 31. Il nous avait été répondu qu'il était possible d'installer une main courante. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, une statue est placée au bas de l'escalier, à 2,68 mètres des marches. Les visiteurs qui tombent risquent de se cogner contre cette statue.

**M. POINSIGNON**

Vous imaginez un scénario catastrophe ! Les chutes sont-elles nombreuses dans cet escalier ?

**Commandant SPIESS**

Il y a effectivement des chutes dont les conséquences restent superficielles. Néanmoins, nous devons remédier au problème d'absence de main courante dans certains escaliers.

**Mme BRESSEAU**

Je signale, pour information, que j'avais constaté un problème identique dans l'escalier du Carrousel. J'ai dû porter secours à un visiteur qui était tombé, faute d'éclairage et de bandes antidérapantes. J'ai signalé ce problème à l'ACMO de mon service. Depuis, les escaliers ont été dotés de bandes antidérapantes et l'éclairage a été amélioré.

**M. POINSIGNON**

Je vous remercie de signaler que nous agissons parfois rapidement ! Néanmoins, ce bâtiment n'est pas classé, ce qui facilite les interventions.

**Mme AGUIRRE**

La pose de bandes antidérapantes dans une rainure de la marche est relativement efficace. Néanmoins, il convient de les surveiller car leur érosion laisse place à un trou pouvant s'avérer dangereux. J'ai déjà pu constater qu'un visiteur s'était pris le talon dans un de ces trous.

Je propose par ailleurs que le relevé des décisions soit joint aux documents afin que le suivi en séance soit plus aisé.

**M. IROLLO**

Ce sera fait la prochaine fois.

**M. CANOVAS**

Les chutes représentent plus de 50 % des accidents. Or rien n'est fait. Nous ne progressons pas sur ce sujet.

**M. POINSIGNON**

Il est vrai que les chutes et les glissades représentent 50 % des accidents du travail, ce qui n'est pas étonnant dans un métier où les salariés déambulent en permanence dans un palais, dont les constructions s'échelonnent entre le 16<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> siècle. La proportion de ce type d'accidents ne varie guère, ce qui ne signifie pas pour autant que la situation s'aggrave et que nous ne faisons rien pour y remédier. Il convient pour cela d'observer l'évolution du nombre total d'accidents. La proportion importante des chutes et glissades signifie qu'il s'agit du principal risque de nos métiers.

**M. CANOVAS**

Le problème des ateliers de la DAMT doit être pris en compte. Les machines doivent être contrôlées.

**M. GAUCHET**

Une structure, gérée par Michel Nee, a été mise en place. Des réunions spécifiques sont donc organisées pour traiter les problèmes des ateliers. La dernière a eu lieu en juin 2003.

**M. COURTEMANCHE**

Le contrôle des machines est fait annuellement et les interventions nécessaires sont effectuées dans la foulée.

**M. CANOVAS**

Les membres du CHS ne peuvent pas suivre l'avancement des travaux à effectuer. Je souhaite qu'un point général soit effectué afin que nous listions l'ensemble des actions à mener.

**M. COURTEMANCHE**

Un point a été réalisé en juin 2003. Tous les ateliers ont été traités.

**M. POINSIGNON**

M. Canovas, vous n'êtes apparemment pas d'accord avec votre direction.

**M. BOISSONNET**

Les contrôles sur les machines sont effectués régulièrement par SOCOTEC. S'agissant du suivi, des réunions sont organisées périodiquement sur le sujet spécifique des ateliers.

**M. POINSIGNON**

Il semble qu'il y ait un problème de communication à l'intérieur des ateliers.

**M. NEE**

Les dernières réunions CHS-atelier se sont tenues au mois de juin. Il est vrai que le rythme des réunions était plus soutenu en 2001 et 2002. Le dernier trimestre 2003 n'a pas été facile pour la plupart d'entre nous. Il aurait été souhaitable d'organiser une réunion avant la fin de l'année. Cela n'a pas été possible. La prochaine réunion se tiendra au début de l'année 2004.

Par ailleurs, à ma connaissance, et pour avoir fait le relevé des cahiers hygiène et sécurité il y a peu de temps, aucun problème dangereux n'est à signaler. Je tiens également à souligner que depuis quelque temps, les conditions de travail dans les ateliers se sont nettement améliorées, grâce à la coopération de chacun. Il reste néanmoins quelques améliorations à apporter.

**Sébastien NEE**

Je propose que le problème des escaliers et des bandes antidérapantes soit traité par le groupe de travail permanent afin d'assurer un suivi. Un calendrier pourrait être proposé afin de détailler les différentes échéances.

**M. GAUCHET**

Je suis d'accord pour que nous incluions ce point dans l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail permanent à partir de la réunion du mois de février.

**Mme AGUIRRE**

Je souhaiterais que les documents relatifs à ce point nous soient remis lors du prochain CHS.

**M. LEBAS**

Les travaux de transit à l'atelier de montage des salles accumulent également les retards. L'atelier est dans un désordre épouvantable et cette situation dure depuis des mois.

**M. POINSIGNON**

Nous aborderons ce point dans le cadre des questions diverses. Par ailleurs, vous pouvez faire part de ces difficultés à M. Nee. Son rôle consiste à régler les problèmes au fur et à mesure. Vous ne devez pas attendre la réunion du groupe permanent ou la réunion du CHS pour les signaler.

**III. Aménagement des postes de travail pour handicapés (point oral d'information)****M. POINSIGNON**

Qui a souhaité que cette question soit portée à l'ordre du jour ?

**Docteur MOREAU**

La demande avait été effectuée lors du dernier CHS. Je propose de vous rappeler les actions qui avaient été réalisées en 2002. Nous avons permis aux personnes handicapées de disposer de tablettes roulantes à la cantine pour poser les plateaux, depuis que la distribution n'est plus linéaire. Nous avons visité l'ensemble des sanitaires réservés aux handicapés afin de vérifier le respect des normes et de juger d'éventuelles améliorations à apporter. Nous avons analysé l'accessibilité à Rohan pour un salarié handicapé moteur ainsi que les accès à divers locaux (cantine, salle de formation).

Nous avons par ailleurs étudié la possibilité de mettre en place des dotations de matériels spécialisés pour des salariés ayant un handicap sensoriel. Enfin, nous avons étudié la possibilité de réaliser des formations à l'accueil des visiteurs handicapés, ce qui a été mis en place en 2003.

**M. SACRISTIN**

Je vous rappelle que l'année 2003 avait été déclarée année du handicap. Force est de constater que nous n'avons évoqué la question du handicap qu'au dernier trimestre 2003. Cette situation n'est pas spécifique au Louvre. Je crains qu'elle soit identique dans la plupart des grandes entreprises françaises.

Le Docteur Moreau nous a fait part des actions menées en 2002. Mais quelles sont les actions prévues à l'avenir dans ce domaine ?

Je vous rappelle que la loi prévoit un minimum de 6 % de salariés handicapés au sein des entreprises. Qu'en est-il au Musée du Louvre à l'heure actuelle ? Le Musée anticipe-t-il, dans le cadre des recrutements effectués, la transformation des postes pour les adapter aux personnes handicapées ?

**Mme AGUIRRE**

Ce sujet n'est jamais mis à l'ordre du jour. Or nous avons des questions à poser.

**M. POINSIGNON**

Nous prenons note de vos questions, bien qu'elles ne s'inscrivent pas dans l'ordre du jour.

**M. SACRISTIN**

Le Louvre prend-il, dans le cadre de l'alinéa 3, des dispositions pour réserver des postes aux personnes handicapées ?

Le Louvre a-t-il entamé des recrutements spécifiques ou a-t-il tenu compte de l'arrivée d'handicapés dans le cadre des recrutements ? Des postes administratifs ont-ils été réservés ?

J'ajoute que nous veillerons à ce que le Louvre ne recrute pas uniquement des personnels très légèrement handicapés.

**Mme AGUIRRE**

Il est grand temps que l'accord sur l'emploi des handicapés soit enfin négocié. Je vous rappelle que, d'après le protocole de la fonction publique, les établissements publics auraient dû signer un accord avant la fin 2001. Rien n'a été fait au Ministère de la Culture. Le Louvre n'est donc pas seul en cause.

Par ailleurs, une circulaire du 9 mars 1988 stipule que l'emploi de 6 % de personnels handicapés constitue une obligation de résultats. Un recensement précis des salariés handicapés présents au sein du Musée, des types de handicap ou des postes occupés doit être effectué avant que nous n'abordions la question de l'aménagement des postes. Il est urgent que nous nous attelions à la tâche.

Enfin, le Musée doit bloquer des postes par catégorie et par type d'emploi, afin de recruter à l'extérieur et de reclasser des salariés en interne.

**M. POINSIGNON**

L'ensemble de ces questions sont importantes et intéressantes mais je n'y répondrai pas aujourd'hui. S'agissant de l'aménagement des postes réalisés, nous avons tenu compte du handicap spécifique des salariés recrutés en 2003 pour vérifier que leur affectation était compatible avec leur handicap.

Il est bien évident qu'un salarié présentant des troubles psychiques n'est pas traité de la même manière qu'un salarié handicapé reconnu par la COTOREP. Nous ne pouvons pas préjuger de nos actions. Chaque cas est différent et nécessite un travail spécifique. Il nous appartient de mettre en œuvre des actions d'adaptation.

**Mme AGUIRRE**

Vous pouvez néanmoins prévoir le budget consacré à ce type d'actions.

**M. POINSIGNON**

Nous nous sommes accordés sur un certain nombre de principes et de moyens d'actions dans le cadre du projet social. Le sommaire de l'accord sur le handicap est quasiment établi. Nous nous attacherons à structurer notre action pour les années à venir, en prévoyant des moyens humains et financiers. Néanmoins, je ne crois pas que nous soyons en retard en termes de négociation. Le Conseil d'Administration a été surpris de la manière dont nous étions parvenus à négocier le projet social entre avril et fin novembre. Ce projet a exigé une mobilisation considérable de la part de chacun d'entre nous, dont certains ne se sont pas encore remis en termes de santé.

Je crois qu'un temps de pause était nécessaire. Nous devons, par ailleurs, nous atteler de nouveau à nos tâches traditionnelles.

Les questions que vous avez posées trouveront réponses dans le cadre de la négociation de l'accord sur le handicap.

**Mme AGUIRRE**

Quand proposez-vous d'entamer les négociations ?

**M. POINSIGNON**

Je vous propose d'attendre que vous soyez libérés de la campagne électorale, c'est-à-dire d'entamer les négociations début mars.

Pendant ce temps, la Direction construira un projet d'accord.

**Docteur MOREAU**

Près de 50 salariés sont reconnus par la COTOREP. Une dizaine de salariés ont été recrutés en 2003. Certains salariés handicapés, recrutés par la voie directe ou par concours, et ne souhaitant pas faire connaître leur handicap, ne sont pas recensés par la COTOREP.

**M. POINSIGNON**

Cela ne nous empêche pas de les recenser comme des salariés faisant l'objet de restrictions d'aptitudes.

**Mme BRESSEAU**

Dans le projet social, nous avons demandé que le terme « intégré », utilisé à propos des personnes handicapées, soit remplacé par le terme « inséré », ce que vous aviez accepté. Or selon les documents, cette modification a - ou n'a pas - été effectuée.

**M. POINSIGNON**

Le terme a été modifié dans le document qui fait foi et qui a été mis en ligne dans Mercure.

**M. IROLLO**

Si une coquille subsistait dans le texte placé dans Mercure, nous la corrigerions.

**M. CASTAGNOL**

En résumé, 50 salariés sont reconnus par la COTOREP sur un effectif de 2 050 salariés à fin novembre.

**M. POINSIGNON**

Je vous signale que dans la fonction publique, outre les salariés reconnus par la COTOREP, les personnels faisant l'objet de restrictions d'aptitudes par le médecin de prévention font partie des 6 % de salariés handicapés. Ces salariés considèrent en effet que le statut de la fonction publique les protège suffisamment.

Nous devons également tenir compte des collègues souffrant de troubles psychiques diagnostiqués par le Docteur Moreau.

**M. CASTAGNOL**

D'après mes calculs, près de 100 salariés handicapés seraient présents au sein du Musée.

**M. POINSIGNON**

Je pense que ce chiffre est un peu supérieur. Le Docteur Moreau effectuera un recensement avant que nous n'entamions les négociations. Par ailleurs, je rappelle que l'objectif de 6 % constitue un minimum.

**M. CASTAGNOL**

Les communes atteignent, pour leur part, une proportion de salariés handicapés égale à 7 %.

Par ailleurs, comment expliquez-vous que les militaires puissent être comptabilisés dans les quotas réservés COTOREP ?

**M. POINSIGNON**

Il ne s'agit pas des militaires mais des victimes de guerre. La France aura toujours des victimes d'opérations militaires puisque l'armée française s'implique dans des missions de maintien de la paix. Ces personnes sont dispensées de la reconnaissance COTOREP.

#### **IV. Présentation de la réforme des PAC (pour avis)**

##### **M. POINSIGNON**

Sur ce point, M. Retailleau de la société **SFICA** a été nommé expert.

##### **M. GAUCHET**

Ce projet a déjà été présenté au groupe de travail permanent du CHS. Les remarques effectuées ont été intégrées au document présenté aujourd'hui.

##### **M. POINSIGNON**

La réforme des PAC constitue un des points d'application du plan de sûreté décidé suite à l'audit réalisé le 3 mai 1998. Ce plan se met en œuvre progressivement. L'Etat versera 15 M € (100 millions de francs) sur cinq ans. Les premiers versements sont en cours. Les études sont achevées et la phase de réalisation débutera d'ici six mois. Auparavant, j'ai souhaité que le projet soit présenté aux représentants du personnel.

Cette réforme entraînera des changements considérables dans le travail de l'UAC. 100 salariés sont concernés. Par ailleurs, la pratique quotidienne de l'ensemble des salariés devra évoluer. Chacun d'entre nous passe par un PAC, quatre fois par jour au minimum. Il est évident que nous serons confrontés à de nouvelles contraintes.

En effet, l'entrée et la sortie du Musée par les points privatifs ont été jugées, lors de l'audit de sûreté, beaucoup trop aisées.

Henri Loyrette voyage beaucoup dans les musées du monde entier. Il considère que nos pratiques sont surprenantes par rapport aux pratiques de contrôle existant dans d'autres établissements. Dans de nombreux musées, les salariés ne quittent pas l'établissement sans présenter leur sac ouvert à l'agent chargé du contrôle.

La situation actuelle au sein du Louvre n'a rien à voir avec la future organisation et la mise en œuvre des PAC. Nous devons tous en être conscients et être capables de communiquer sur ce point avec l'ensemble des agents du musée.

##### **M. SACRISTIN**

Ce projet suscite quelques questions de notre part. Son intérêt consiste à fiabiliser les accès du personnel. Nous aurions souhaité que les accès aux zones muséographiques soient intégrés au projet. Mais il s'agit d'un autre débat. Néanmoins, le Musée du Louvre n'a toujours pas entendu notre proposition consistant à installer des portiques de détection individuels à l'entrée du Musée. Je crois savoir qu'il s'agit d'un problème de flux.

Je doute de l'intérêt de la sécurisation des zones d'entrée du personnel. De mon point de vue, l'objectif vise essentiellement à « fliquer » les salariés. En effet, à l'heure actuelle, et malgré quelques faiblesses, les contrôles existent déjà par le biais du pointage et du badgeage.

Quel est l'intérêt d'une porte anti-envahissement ? Que craignez-vous ? Craignez-vous une invasion de la Direction par le personnel ? Quelle est la relation avec la lutte contre le vol d'œuvres ?

Par ailleurs, quel est le coût global du projet ?

## **M. POINSIGNON**

Le plan de sûreté représente un coût global de 100 millions de francs sur cinq ans, soit 15 millions d'euros.

## **M. FOUSSE**

80 000 visiteurs transitent chaque année par les accès privatifs de l'UAC, ce qui est énorme. Le contrôle des flux des visiteurs privés est donc extrêmement difficile et pose divers problèmes (accident d'une caissière, lié à des problèmes de circulation dans la VDI de personnes extérieures...).

Les agents de contrôle doivent avoir les moyens de savoir qui entre dans le Musée à titre privé et le moment auquel le visiteur quitte le musée. Le système ne vise pas à cliquer les agents mais à exercer un contrôle sur les 80 000 visiteurs extérieurs.

Notre refus par rapport aux portiques s'explique par des raisons techniques. Les détecteurs de type « portique » permettent de détecter le port éventuel d'armes et non les explosifs. En outre, le processus exige, pour être rigoureux, un laps de temps relativement long. Le détecteur portatif se révèle être beaucoup plus efficace pour des professionnels aguerris. Il agit comme le prolongement du bras et permet de détecter la présence éventuelle d'une masse. En outre, la puissance peut être réglée très précisément, permettant d'éviter le déclenchement du signal sonore par un simple trousseau de clé.

Par ailleurs, l'utilisation du détecteur portatif permet au public de rentrer sous la pyramide. La limitation des files d'attente à l'extérieur répond au problème de confort des utilisateurs et à des exigences de sécurité. En effet, les modes opératoires terroristes ont évolué et la plupart des attentats ont lieu à l'extérieur. Nous cherchons donc à nous adapter à ces évolutions, en fonction des instructions de la Préfecture de police.

## **M. BOISSONNET**

Le schéma directeur de sûreté comprend de nombreuses actions dont la mise en œuvre des PAC. La partie supérieure des systèmes centraux de contrôle au niveau des parkings et les systèmes de vidéosurveillance sont aujourd'hui achevés.

Concernant la porte anti-envahissement, il convient de rappeler que l'analyse des risques généraux effectuée fait état d'un risque potentiel de prise en otage d'un membre de la Direction. Cette porte permet en outre d'empêcher l'envahissement du Musée par toute manifestation extérieure.

Par ailleurs, dès lors qu'un contrôle des entrées est effectué, tous les accès doivent être pris en compte de façon homogène. Les bandes de malfaiteurs organisées finissent toujours par trouver la faille lorsque des points faibles subsistent.

Ces motifs ont conduit à la mise en œuvre du dispositif de PAC.

#### **M. POINSIGNON**

S'agissant des risques d'occupation du Musée par des agents, évoqués par M. Sacristin, je tiens à préciser que ceux-ci ont démontré depuis longtemps que leur professionnalisme leur permettait de contourner l'ensemble des obstacles mis sur leur chemin. Il serait prétentieux de prétendre pouvoir vous arrêter. En outre, je crois que nous avons réussi à construire d'autres moyens de communication. Je ne crains pas de discuter avec vous, même lorsque vous êtes en colère. Nous avons différentes occasions de nous rencontrer.

Par ailleurs, nous avons ajouté, par rapport au dispositif initial, et suite à l'agression subie par un collègue, un dispositif entre la Pyramide et la VDI. Il est très vraisemblable que l'agresseur se soit introduit par cet endroit, à l'époque surveillé par un agent dont les conditions de travail étaient loin d'être idéales. Une machine plus fiable remplacera donc cet agent.

#### **M. SACRISTIN**

Nous n'allons pas anticiper tous les modes opératoires qui pourraient être mis en œuvre par d'éventuels terroristes. La liste serait trop longue !

#### **M. POINSIGNON**

Il n'appartient pas au CHS d'envisager tous les scénarios possibles. Mais le Musée, en coopération avec les autorités de police, prend toutes les mesures nécessaires à l'évaluation de sa vulnérabilité par rapport aux risques existants. Nous avons reçu des conseils précis en la matière. Ceux-ci sont traités en CHS chaque fois qu'ils concernent les conditions de travail des agents. Je compte sur votre respect du secret professionnel car **toutes les informations dispensées ici sont confidentielles.**

#### **M. SACRISTIN**

Les nouvelles technologies mises en œuvre auront-elles un impact sur l'effectif ? Par ailleurs, l'ensemble des visiteurs pénétrant dans le Musée par les entrées privatives feront-ils l'objet d'un contrôle individuel par le détecteur portatif ? Ma question est également valable concernant les accès au Musée.

#### **M. POINSIGNON**

La question des accès publics au Musée n'est pas à l'ordre du jour.

L'effectif de l'UAC reste stable. La technicité accrue du travail de l'UAC liée aux nouvelles contraintes ne permet pas de diminuer l'effectif. Les tâches techniques de l'UAC vont être multipliées et vont s'ajouter aux missions de présence et de vigilance auparavant exigées.

Ce projet ne vise pas à gagner en productivité mais en sûreté.

**M. FOUSSE**

Les 80 000 visiteurs ne seront pas contrôlés par le détecteur à métaux. Nous n'avons pas les moyens de faire ce type de contrôle à tous les PAC.

**M. SACRISTIN**

Le projet présente donc des faiblesses.

**M. POINSIGNON**

La protection ne sera jamais parfaite. Ce dispositif ne vise pas à lutter contre le risque terroriste mais à renforcer la sûreté, en évitant les risques précédemment décrits, et en identifiant davantage les visiteurs qui entrent et sortent par les accès privatifs.

**M. FOUSSE**

En outre, nous ne pouvons pas effectuer le même type de contrôle sur le personnel que sur le public. Le cas échéant, les salariés devraient patienter avant d'accéder à leur poste, ce qui les ferait arriver en retard. Nous ne demanderons pas aux salariés d'ouvrir systématiquement leur sac et de vider leurs poches.

**Mme AGUIRRE**

Je souhaite rappeler que les œuvres du Musée du Louvre ne sont pas assurées, ce qui limite les vols pour chantage à l'assurance. A l'étranger, les vols sont souvent commis pour ce motif. En revanche, le Louvre n'est pas à l'abri des vols effectués sur commande d'un amateur.

S'agissant de la sûreté vol, les agents de surveillance ne se sentent pas du tout préparés à faire face à des vols armés type grand banditisme.

Ces remarques effectuées, je souhaiterais connaître les points d'accès les plus sensibles du Musée.

**M. FOUSSE**

Les risques existent. Pour en faire une analyse précise, nous nous basons sur les événements survenus au Louvre comme dans d'autres musées, en France et à l'étranger. Au vue de cette expérience, des experts publient des recommandations. Par ailleurs, nous devons tenir compte de l'évolution du marché du vol d'œuvres d'art. Ces évolutions créent de nouvelles vulnérabilités. A

titre d'exemple, la chute du mur du Berlin a eu des conséquences sur le marché de l'iconographie. Les icônes sont aujourd'hui pillées. En outre, les modes opératoires évoluent également puisque le voleur s'adapte aux protections déployées. Nous constatons que les vols à main armée sont de plus en plus fréquents. Si nous ne pouvons nous prémunir contre ce type d'actions, nous cherchons à nous en protéger.

Le niveau de sûreté du Musée du Louvre n'est, en tout état de cause, pas au niveau des risques auxquels celui-ci est exposé. A titre d'exemple, nous connaissons les entreprises extérieures intervenant dans l'enceinte du Musée mais nous ne connaissons ni l'identité des sous-traitants ni le moment de leurs entrées/sorties. Or l'enregistrement de ces données est, d'une part, dissuasif et sert, d'autre part, dans le cadre des enquêtes éventuellement ouvertes.

Les systèmes mis en place permettront à chacun, avec l'aide de l'informatique, de badger individuellement, y compris les visiteurs extérieurs. Leur identité et leurs horaires d'entrée et de sortie seront mémorisées. L'unicité de passage permettra aux agents de contrôle de faire leur travail correctement, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

### **Mme AGUIRRE**

Les fiches techniques présentent une diversité de matériels. Chaque PAC sera-t-il doté d'un matériel spécifique ?

### **M. RETAILLEAU**

Le matériel est effectivement adapté à chaque PAC.

### **M. POINSIGNON**

Il est adapté en fonction de l'architecture de l'accès. A titre d'exemple, le matériel prévu pour le passage Pyramide-VDI peut être totalement escamoté pour permettre le passage des chariots. Pour les passages sans contrainte spécifique, les portillons en verre suffisent. Des contraintes esthétiques ont également été prises en compte dans les parties classées.

### **M. RETAILLEAU**

Nous avons également dû prendre en compte des contraintes techniques liées au flux de personnes. A l'Oratoire, le système choisi permet un passage plus rapide qu'ailleurs.

### **Mme AGUIRRE**

L'aire de livraison constitue, me semble-t-il, un point faible dans l'accès au Musée. Quel a été votre choix en termes de contrôle ?

**M. FOUSSE**

Un contrôle de véhicules sera effectué, ce qui nécessite l'installation de barrières. En effet, il est très difficile de faire ressortir un véhicule non autorisé de l'aire de livraison. Des plots amovibles seront mis en place et seront commandés manuellement par l'agent de surveillance. Les piétons devront, quant à eux, passer par un tourniquet.

**M. POINSIGNON**

Ces tourniquets seront placés entre la VDI et l'aire de livraison. Un seul couloir d'accès desservira les deux aires de livraison.

**Sébastien NEE**

Quel sera le trajet emprunté par le *fenwick* ?

**M. RETAILLEAU**

Une porte souple sera placée à l'entrée de l'aire de livraison. Le conducteur de chaque *fenwick* sera équipé d'une télécommande permettant d'actionner cette porte.

**Sébastien NEE**

Un agent de surveillance sera-t-il présent à cet endroit ?

**M. POINSIGNON**

Je vous le confirme.

**Mme AGUIRRE**

Ce poste sera relativement pénible à occuper.

**M. POINSIGNON**

Deux personnes seront postées à cet endroit.

**M. FOUSSE**

Ces postes seront occupés par des prestataires, dont la société est également dotée d'un CHS. Le plan de prévention permet de signaler les tâches pénibles. Nous avons demandé qu'il y ait des rotations sur ces postes.

**M. POINSIGNON**

Il est également nécessaire de ne pas laisser les mêmes personnes aux mêmes postes par mesure de sécurité.

**Mme AGUIRRE**

Où sera située la porte anti-envahissement ?

**M. POINSIGNON**

La porte sera placée juste avant les marches.

**Mme AGUIRRE**

L'agent de l'UAC se retrouvera donc coincé avec les éventuels « envahisseurs » en cas de déclenchement de la porte.

**M. POINSIGNON**

Nous avons essayé de trouver une autre solution mais nous n'y sommes pas parvenus.

**Mme AGUIRRE**

Qui déclenchera cette porte ?

**M. BOISSONET**

La porte pourrait être déclenchée par le personnel du PAC, par un membre de la Direction ou par le PC d'aide concerné. La décision n'a pas encore été prise.

**Mme AGUIRRE**

Il est parfois difficile, en n'étant pas sur place, d'avoir une juste évaluation de l'élan humain, au détriment de l'agent bloqué sur place. En revanche, l'agent du PAC semble plus à même d'évaluer le danger avant de déclencher éventuellement la porte.

**M. POINSIGNON**

Une fois la porte actionnée, l'agent pourra quitter les lieux.

**M. FOUSSE**

Je ne suis pas encore en mesure de vous donner des réponses précises concernant l'exploitation des PAC. Nous avons informé l'encadrement de l'UAC au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Nous connaissons désormais les matériels qui seront utilisés. Un groupe de travail sera chargé de travailler sur les modes d'exploitation de ces PAC et sur les mesures de formation et de professionnalisation des agents.

Nous veillerons notamment à définir le comportement à adopter en cas d'envahissement, sans oublier que notre rôle consiste à préserver le Musée. Nous ne nous soustrairons pas aux difficultés que nous rencontrerons.

**Mme AGUIRRE**

De quelle manière les agents en poste sont ou seront-ils associés à la mise en place du projet ?

**M. POINSIGNON**

L'encadrement de la Direction de la surveillance a été associé à la conception du projet. Par ailleurs, les agents seront invités à s'appropriier le projet et à préparer les consignes avec l'encadrement. Le recueil des besoins de formation est en cours, afin que les formations puissent être dispensées à la mise en service des appareils. Dans ces conditions, nous ne devrions pas rencontrer de difficultés lors de la mise en œuvre des installations.

**M. FOUSSE**

Je tiens à rappeler que le projet a démarré par la consultation de l'ensemble des agents des PAC. Les remarques formulées ont constitué la base de la discussion. Chaque avis rendu au fur et à mesure du projet a donné lieu à une information aux personnels.

**Mme AGUIRRE**

Les PAC seront-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

**M. RETAILLEAU**

Je vous le confirme.

**M. CANOVAS**

Quel sera le type de badge remis aux visiteurs ?

**M. RETAILLEAU**

Il s'agit de badges en carton marqués d'un code barre et dont la validité n'excèdera pas la journée. Une fois sorti, le visiteur ne pourra plus entrer. Le code barre sera refusé par la machine.

**M. CANOVAS**

Un système de badges magnétiques, avalés par la machine à la sortie du visiteur, permettrait d'éviter que celui-ci ne réutilise son badge.

**M. RETAILLEAU**

Le badge ne sera pas réutilisable.

**M. CANOVAS**

Par ailleurs, les visiteurs seront-ils fouillés ?

**M. POINSIGNON**

Je vous rappelle que nous ne parlons aujourd'hui que des PAC des entrées privatives du musée. Dans ce cadre, nous n'envisageons pas de mettre en place un contrôle individuel détecteur d'objets métalliques.

Les agents du Musée utiliseront-ils leur badge magnétique actuel ?

**M. RETAILLEAU**

Je vous le confirme.

**Mme AGUIRRE**

Qu'advient-il en cas de dysfonctionnement des PAC ?

**M. RETAILLEAU**

Le personnel du PAC aura la possibilité d'ouvrir manuellement l'obstacle.

**Sébastien NEE**

Le PAC Rohan permet-il l'évacuation des brancards ?

**Commandant SPIESS**

De mon point de vue, un brancard doit pouvoir passer. En outre, l'évacuation peut être réalisée par l'issue de secours.

**Sébastien NEE**

L'utilisation du badge sera nécessaire à chaque entrée. L'agent sera-t-il chargé de vérifier l'adéquation de la photo et du visage de la personne franchissant le PAC, afin de lutter contre le vol de badges ?

**M. POINSIGNON**

Le salarié qui se ferait voler son badge devra immédiatement le faire annuler. Dans ce cas, le badge ne permettra plus de pénétrer dans le Musée.

**Sébastien NEE**

En cas d'agression, le salarié n'a pas forcément la possibilité de faire annuler son badge rapidement. En outre, je ne vois pas comment le personnel du PAC de l'Oratoire pourra contrôler les photos des badges.

**M. POINSIGNON**

C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé récemment la nécessité de porter le badge en évidence. En outre, il appartient à tout un chacun de prévenir le PC sécurité s'il aperçoit, dans les locaux, une personne inconnue ne portant pas de badge.

Le badge est un objet personnel, qui doit être obligatoirement porté de façon visible. Cela permet un contrôle collectif des salariés entre eux. Les badges ne doivent pas être prêtés. Il n'appartient pas au personnel du PAC de contrôler l'adéquation de la photo et du visage.

**Sébastien NEE**

Une personne ayant volé un badge a le temps de circuler dans le Musée avant de rencontrer des salariés.

**M. POINSIGNON**

Il y a toujours un moyen de passer au travers des protections.

Le moyen de protection supérieur consisterait à contrôler l'iris des visiteurs. Mais le niveau de contrainte peut paraître disproportionné par rapport aux risques encourus.

**M. FOUSSE**

En outre, il paraît improbable qu'un malfaiteur se substitue à l'identité d'un salarié pour pénétrer dans le Musée. En général, tous les modes opératoires sont minutieusement préparés mais restent simples. Le malfaiteur ne prendra pas le risque aléatoire de se faire éventuellement arrêté dès l'entrée, du fait de la photo.

*Il est procédé au vote.*

*La CGT, la CFDT et Sud Culture s'abstiennent.*

*FO et l'Administration émettent un avis favorable.*

**M. CASTAGNOL**

La CGT s'abstient dans la mesure où certaines questions n'ont pas obtenu de réponses précises.

**Sébastien NEE**

En outre, le projet envisagé représente un budget important. Or je ne suis pas convaincu qu'il constitue la bonne solution aux problèmes de sécurité.

**M. RETAILLEAU**

Le projet sera totalement achevé fin 2005. Les PAC seront mis en œuvre au fur et à mesure.

**Mme AGUIRRE**

Sud Culture considère ne pas avoir assez d'éléments pour se rendre compte de l'impact de ce projet sur les conditions de travail des agents.

**V. Présentation du schéma directeur des espaces (pour avis)****M. POINSIGNON**

Depuis la dernière réunion, des arbitrages ont été effectués. Le schéma directeur vise à terminer le projet Grand Louvre, à prendre en compte les grands projets muséographiques et poursuit des objectifs fonctionnels, notamment le regroupement des directions en un même lieu.

Les grands projets muséographiques sont des projets de long terme, courant parfois sur plus de dix ans. A titre d'exemple, le projet Sud-Sud ne sera pas réalisé avant 2010. Le schéma directeur a donc été divisé en deux phases : une phase intermédiaire réalisée à la fin 2004 et une phase finale à l'horizon 2010.

Au niveau entresol bas, l'extension de la DDC prendra finalement la place du service formation. La communication reste à sa place actuelle. Cette situation transitoire vise donc à devenir définitive. Il en est de même pour la DDC.

Au niveau du rez-de-chaussée de la Direction, les salles de réunions et la DDC ne subissent aucun changement. Calao quitte les préfabriqués de Flore pour le rez-de-chaussée, à la place de la RMN. Les syndicats restent à leur place actuelle.

Les départements AGER et AO rejoindront, fin 2004, la zone des Trois Antiques. Néanmoins, compte tenu du développement des Arts d'Islam, celui-ci ne rejoindra pas la zone initialement prévue.

Le service médical reste à sa place. Une antenne du commissariat du premier arrondissement devrait s'installer dans l'aile Rohan. Un accord de principe a été donné. Ce commissariat sera ouvert 24 heures sur 24 et permettra aux visiteurs de déposer plus facilement plainte en cas de nécessité. Ce projet faisait partie du projet Grand Louvre mais les locaux n'ont jamais été utilisés. Il appartient à la Préfecture de police de prendre désormais en charge ce déploiement.

La DRHDS et les salles de formation seront réunies à Marengo dès le premier semestre 2004. Les Directions des publics et de l'auditorium reste pour l'instant à Saint-Roch.

Au niveau E0, la DFJCG bénéficie d'une extension qui permettra d'accueillir l'unité centrale des marchés publics. Les bureaux de la surveillance seront localisés dans l'aile Mollien et l'aile Denon. Quatre bureaux seront attribués à des chargés de mission. Le Récollement, les AGER et les AO sont localisés dans les bureaux dits « des tramus ».

Au niveau 1, la situation du SPSI et des conservations ne change pas.

La Direction de la surveillance gagne le deuxième étage, jusque-là occupé par le service du personnel, puis par l'agence comptable de façon transitoire pendant la durée des travaux réalisés au niveau supérieur. Les bureaux de cette Direction seront enfin réunis. Le SPSI dispose d'une base-vie à cet étage. Le département d'Islam remplacera les AGER. Il pourra ainsi se déployer selon les souhaits exprimés par le Président de la République.

L'agence comptable réintègrera ses locaux du troisième étage à l'été 2004. L'unité CNRS Egypte sera installée également au 3ème étage.

650 postes de travail sont concernés par ce projet, hormis les 130 postes des quatre départements déjà réaménagés. Les besoins correspondent à une surface de 9 500 m<sup>2</sup> utiles. 3 500 m<sup>2</sup> devront être conquis peu à peu à l'extérieur.

Le projet de l'Oratoire est en cours d'instruction. Il offre un potentiel de 2 700 m<sup>2</sup> en premier jour et de 3 500 m<sup>2</sup> de surfaces complémentaires en second jour ou en locaux aveugles.

L'immeuble Marengo, déjà partiellement occupé, offre une alternative au projet Oratoire. Il semble que, grâce au droit de premier refus obtenu lors de la location du sixième étage, l'établissement public du Louvre puisse bénéficier peu à peu de nouvelles surfaces, au fur et à mesure du départ des entreprises occupant les bureaux de l'immeuble. Nous espérons augmenter peu à peu notre implantation dans l'immeuble Marengo. Ce dernier pourrait constituer une alternative au projet Oratoire, permettant de rapatrier, à moyen terme, le personnel de l'immeuble Saint-Roch.

Le regroupement de la DAMT a été réalisé en 2003. Le regroupement des Trois Antiques est prévu au terme du schéma directeur, c'est-à-dire après 2010. Le regroupement des Deux Antiques sera réalisé en 2004. Le regroupement des autres directions est prévu pour fin 2004 en phase transitoire

(Surveillance, DRHDS, DDC). Les préfabriqués de Flore seront démontés fin 2004. Les jardins du Carrousel seront achevés en 2005.

L'aile Denon devrait être achevée en 2004. La DMF doit encore régler le problème des bureaux mis à la disposition du musée de l'Orangerie.

En 2004, 95 % des besoins seront satisfaits. La Direction de l'auditorium et la Direction des publics occupent l'immeuble Saint-Roch. Les inconvénients de leur relatif éloignement pourraient trouver une solution à moyen terme dans l'immeuble Marengo. Je vous rappelle néanmoins que onze minutes sont nécessaire pour rallier Saint-Roch au pavillon Mollien, soit le même temps que pour venir de l'aile Sully. Cet éloignement relève donc davantage d'un sentiment que d'une réalité. Nous devons néanmoins nous en préoccuper, notamment par le biais des travaux de resynchronisation du réseau téléphonique. Ceux-ci devraient être achevés au 1<sup>er</sup> février.

Je vous rappelle que le musée Delacroix rejoindra l'établissement public Musée du Louvre au 1<sup>er</sup> janvier, éventuellement suivi des Tuileries en 2005. Le Musée du Louvre deviendra donc nécessairement un établissement multi-sites. L'ensemble des salariés ne pourra pas travailler dans le Palais.

Le regroupement des départements antiques constitue une véritable avancée, dans la mesure où la bibliothèque se situera à proximité.

La DDC est organisée en quatre entités homogènes sur l'aile Denon. Cette nouvelle Direction s'est énormément développée en termes d'effectif. Il était difficile de regrouper l'ensemble des salariés.

Enfin, le regroupement de la DRHDS dans l'immeuble Marengo, à proximité de l'entrée du personnel, constitue une grande réussite compte tenu de l'éclatement initial des différents services. Seuls Christine Balian, le service médical et moi-même ne font pas partie de ce regroupement. Néanmoins, celui-ci n'aurait pas été possible sans un « resserrement » sur Marengo. Mais les gains en termes de relations internes et d'efficacité, liés à la proximité des différents services, devraient largement compenser cet inconvénient.

## **Mme AGUIRRE**

Concernant l'implantation de Marengo, les membres du CHS avaient émis un avis, lors de la visite effectuée avant la signature du bail, concernant le problème de la grande salle centrale. Il avait été signalé que des box seraient aménagés.

## **M. POINSIGNON**

Les box et les comptoirs d'accueil ont été installés le 18 décembre.

Des projets de cloisonnements légers ont par ailleurs été demandés à M. Gauchet entre les différentes entités de l'espace ouvert.

**Mme AGUIRRE**

Le réaménagement des bureaux de l'accueil avait été exemplaire en termes d'association des utilisateurs. Je crains que le manque de temps, lié aux prises de bail impromptues à Marengo, ne permette pas une telle association des collaborateurs pour les aménagements à réaliser.

**M. POINSIGNON**

Je vous rappelle que les aménagements présentés sur Marengo ne correspondent plus à la réalité actuelle.

**M. GAUCHET**

Une réunion de travail a récemment eu lieu avec les salariés du sixième étage pour essayer d'améliorer l'aménagement du plateau. De mon point de vue, un travail important reste à réaliser sur l'éclairage, qui contribue grandement à la morosité ambiante. Nous essaierons par ailleurs de disposer des cloisonnettes basses.

**M. POINSIGNON**

Je vous rappelle que le document a évolué dans la mesure où nous avons associé le personnel à l'aménagement de Marengo. La présentation contenue dans le dossier est donc erronée. En effet, le service intérieur, le service de formation et le service social se sont réunis pour trouver une solution commune.

**M. GAUCHET**

Nous n'avons pas encore abouti.

**M. POINSIGNON**

L'implantation retenue aujourd'hui est totalement inversée par rapport au document.

**Mme AGUIRRE**

La Distribution devait également être déplacée à Marengo.

**M. POINSIGNON**

La Distribution restera à la VDI. Nous avons essayé de la déplacer en instaurant un système de stock tampon, mais nous n'y sommes pas parvenus. Cela aurait été possible si nous avions eu accès au monte-charge de l'immeuble Marengo

**Mme AGUIRRE**

Que deviendront les espaces libérés qui n'ont pas vocation à être réoccupés ?

**M. GAUCHET**

Un vaste sujet de réflexion a été lancé dans le cadre de la réorganisation générale des espaces techniques.

**Mme AGUIRRE**

Nous n'irons pas en salle de repos à la VDI ! J'ai constaté que cette solution était envisagée dans le cadre du projet Pyramide.

**M. GAUCHET**

Ce schéma directeur a permis le déménagement de collaborateurs travaillant auparavant sous la Pyramide vers des locaux exposés à la lumière du jour. Nous n'envisageons pas d'installer la salle de repos dans un local aveugle.

**M. SACRISTIN**

Les autres projets ne sont pas évoqués, notamment ceux qui concernent les espaces du B.A. ou le projet Oratoire.

**M. POINSIGNON**

Ces projets font partie du schéma directeur.

**M. SACRISTIN**

Vous ne parlez pas d'infrastructures nouvelles, pourtant envisagées dans le cadre du schéma directeur. Le creusement d'une liaison avait été envisagé sous le jardin de l'Oratoire.

**M. POINSIGNON**

Ce projet fait partie du schéma directeur. Néanmoins, l'immeuble Marengo constitue une alternative possible au creusement sous le jardin de l'Oratoire.

Le jardin de l'Oratoire fait l'objet d'une étude par l'architecte en chef des bâtiments historiques.

**M. GAUCHET**

L'étude est actuellement soumise à la Commission supérieure des sites et des monuments historiques. Enfin, la Préfecture de Paris doit statuer sur nos droits à construire dans cette zone et les problèmes de PRU.

**M. POINSIGNON**

Fin 2004, nous aurons encore à trouver 5 % de nos besoins en surface.

**M. SACRISTIN**

Il semble que le délai ait été rallongé puisque l'échéance du schéma directeur avait initialement été fixée à 2008.

**M. POINSIGNON**

La phase transitoire court de 2004 à 2010. En 2010, nous aurons peut-être à transformer des bureaux en salles. Nous devrons alors trouver de nouveaux bureaux pour le département des Antiquités égyptiennes et le département des Arts d'Islam.

**M. GAUCHET**

Pour ce faire, nous aurons mis en œuvre le projet de l'Oratoire ou nous aurons investi l'immeuble du 162, rue de Rivoli.

**Mme BRESSEAU**

Le CHS a visité le deuxième étage de Marengo. Or le plan ne me semble pas très clair. Une salle polyvalente devait prendre place entre le service social et le service formation.

**M. POINSIGNON**

Cela n'apparaît pas sur ce plan.

**Mme BRESSEAU**

La grande salle dévolue au centre de ressources devait être cloisonnée pour installer des bureaux. Or cela n'apparaît pas.

**M. GAUCHET**

Ce plan n'a plus rien à voir avec l'aménagement prévu.

**Mme CASTAN**

Ce point reste problématique.

**M. GAUCHET**

L'espace indiqué « détente » au niveau du service formation ne correspond pas à la réalité. Le service intérieur prendra finalement la place du service formation. Le service social lui sera accolé. Le service formation se déploiera au 162 de la rue de Rivoli, à la place du service intérieur et du service social.

**Mme BRESSEAU**

Vous pourriez nous annoncer clairement que les documents fournis sont obsolètes !

**M. POINSIGNON**

Le document est devenu obsolète compte tenu de la démarche participative engagée par les trois chefs de service et leurs équipes.

**M. GAUCHET**

Le plan arrêté sera présenté en comité permanent une fois que les services se seront accordés.

**M. POINSIGNON**

Par ailleurs, nous essayons de négocier un échange entre le deuxième étage (650 m<sup>2</sup>) et le troisième étage (950 m<sup>2</sup>) de l'immeuble Marengo. Le Musée du Louvre loue actuellement le deuxième étage. Nous préparons donc l'implantation dans cette configuration. Si nous obtenions le troisième étage, l'implantation serait différente. La situation est très volatile sur Marengo et dépend des préavis donnés par les locataires actuels. En effet, le propriétaire est contraint à nous proposer les surfaces disponibles en location chaque fois qu'un locataire quitte l'immeuble. La situation peut donc évoluer rapidement. Nous convoquerons un CHS exceptionnel en cas de changement.

En attendant, nous avons demandé à la DAMT et aux chefs de service de se concerter afin d'adapter au mieux la surface que nous sommes sûrs d'obtenir au deuxième étage.

Il n'est pas non plus impossible d'envisager que le Musée du Louvre loue des surfaces pour les sous-louer, en attendant de pouvoir les occuper. L'immeuble est tellement bien placé que le Louvre n'a pas intérêt à voir s'installer de nouveaux locataires avec des baux de neuf ans.

**M. CASTAGNOL**

Nous aurons probablement à nous rendre de nouveau dans l'immeuble Marengo. J'aimerais que la réunion ne se déroule pas de la même manière que la dernière fois. Il s'agissait véritablement d'une réunion de marchand de tapis. J'ai failli quitter la salle.

**M. POINSIGNON**

Vous avez eu un aperçu du travail que nous abattons lorsque vous n'êtes pas là.

**M. CASTAGNOL**

Je ne critique pas le travail que vous avez fait mais le déroulement de la réunion.

**M. POINSIGNON**

Nous n'avions pas la possibilité de visiter le site à un autre moment avec les chefs de service.

**M. CASTAGNOL**

La visite de Saint-Roch s'était mieux déroulée.

**M. POINSIGNON**

Depuis, des compromis se construisent.

**M. BRESSEAU**

Nous ne critiquons pas le fait de ne pas avoir pu visiter l'ensemble des locaux. En revanche, nous déplorons les conditions dans lesquelles la réunion s'est déroulée. La salle était trop exigüe. Certains d'entre nous ont dû rester debout.

**M. POINSIGNON**

Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois.

**Mme AGUIRRE**

Il serait urgent que la Direction nomme un ACOMO, dans la mesure où de nouvelles zones vont être aménagées à Marengo.

**M. POINSIGNON**

Je fais passer un entretien de recrutement ce soir.

*Il est procédé au vote.*

*FO et la CFDT s'abstiennent.*

*Sud Culture, la CGT et l'Administration émettent un avis favorable.*

## **VI. Rapport d'activité 2002 du service médical et rapport sur les accidents de travail (pour avis)**

### **1. Activité médicale clinique**

#### **Docteur MOREAU**

L'activité médicale en 2002 a été à peu près identique qu'en 2000 et 2001. 2 678 visites médicales ont été réalisées. Un grand nombre de salariés continuent de ne pas répondre à leur convocation, ce qui perturbe l'activité. 489 convocations n'ont pas été prises en compte.

Les visites de reprises ont été légèrement plus importantes que les années précédentes. A l'issue de ces visites, 18 avis d'incompatibilité ont été émis, suite à un AT ou à une maladie ordinaire.

Deux nouveaux contrats COTOREP ont été recensés en 2002.

Les examens complémentaires ont, pour la plupart, été effectués à l'extérieur du Musée et n'ont pas montré de spécificités particulières.

L'activité de vaccination s'est poursuivie et s'est intensifiée en 2003, du fait de la mise en place du plan de prévention des inondations nécessitant une mise à jour vaccinale des volontaires.

Deux cas de tuberculose ont été suspectés mais n'ont pas donné suite.

Les principaux problèmes de santé sont les suivants : conduites addictives, souffrance au travail, affections rhumatologiques et cardio-vasculaires.

80 demandes d'aménagement d'horaires et de poste ont été prises en compte.

### **2. Activité en milieu de travail**

Le service médical a continué à participer aux réunions du GTP-CHS, trois dossiers ayant été pris en compte : information sur les éthers de glycol, information sur l'évaluation des risques professionnels et participation au groupe accidents du travail qui ne s'est, néanmoins, réuni que trois fois.

Le nombre d'accidents et leur répartition sont semblables aux années précédentes.

En termes d'activité extérieure, le service médical a poursuivi sa collaboration avec les médecins des sociétés Axima, Goron et Gérance (prévention de la leptospirose).

Le risque chimique n'a pas donné lieu à des séances d'information en 2002 mais le fichier est mis à jour au fur et à mesure des entrées de nouveaux produits dans le Musée. Les risques éventuels et les mesures de prévention à prendre sont également indiqués dans ce fichier. Ce travail s'effectue en direct avec les ateliers.

L'activité « visites de locaux et signalements de problèmes hygiène et sécurité » relayée vers la Vigie, l'Inspecteur hygiène et sécurité et les ACMOS concerne toujours les ambiances thermiques, l'aération, les odeurs nauséabondes et les ambiances sonores et lumineuses.

### **3. Activité des infirmeries**

7 481 soins ont été réalisés. Un travail plus spécifique a été effectué sur les douleurs musculaires et articulaires, afin de voir s'il était possible de détecter les troubles musculo-squelettiques et de mettre en place des informations plus ciblées.

567 évacuations et consultations immédiates ont été enregistrées. La répartition varie d'une année sur l'autre en fonction des épidémies, des traumatismes et de la fréquentation des visiteurs.

Les décharges de responsabilité restent minimales. 14 ont été faites en 2002, ce qui montre le travail important assuré par les infirmières pour permettre la prise en charge immédiate des problèmes de santé rencontrés.

L'éducation sanitaire s'est limitée à la mise à disposition de brochures sur des thèmes de santé publique et l'information sida à la fin de l'année 2002.

#### **M. POINSIGNON**

Je vous remercie pour la qualité de votre rapport et le travail de qualité fourni par le service médical.

#### **M. SACRISTIN**

Le problème de l'absence de réponse aux convocations à la visite médicale est récurrent. Qu'envisage la Direction sur ce point ?

#### **M. POINSIGNON**

Cette forme d'absentéisme est effectivement préoccupante. Nous en avons déjà discuté l'année dernière. Nous avons alors décidé que le service de gestion du personnel mettrait en œuvre une procédure avec le service médical, afin de rappeler par écrit à l'agent que la visite médicale revêt un caractère obligatoire. Cette procédure n'a pas été mise en œuvre. Elle doit l'être.

#### **Docteur MOREAU**

Pour 2003, nous avons essayé d'améliorer la procédure, en partenariat avec la Direction de la surveillance. En cas d'absence à la visite, un courrier est adressé au chef de région avec copie à Corinne Lebowski, chargée de recontacter l'agent.

#### **M. POINSIGNON**

Il s'agit d'un problème de fond car un nombre trop important d'agents considèrent que cette visite est facultative.

La lettre de rappel doit préciser à l'agent qu'il risque de se voir déclaré inapte et qu'il risque un avertissement, dans la mesure où il refuse de se soumettre à une obligation professionnelle.

Je vous rappelle que certains agents ont véritablement besoin de cette prise en charge. En s'en dispensant, ils se marginalisent. Certains refusent soins et conseils ou viennent trop tard au service médical. Nous devons tout mettre en œuvre pour que ces agents se soumettent à cette visite.

Celle-ci peut par ailleurs être l'occasion d'un vaccin contre la grippe. A ce propos, le Docteur Moreau doit penser que trop peu d'agents se sont faits vacciner.

**Docteur MOREAU**

Ce nombre est en augmentation cette année grâce aux médias.

**M. SACRISTIN**

Pourquoi les agents ne se font-ils pas vacciner ?

**Docteur MOREAU**

De nombreux individus sont opposés aux vaccins. D'autres présentent des contre-indications. Enfin, les agents ont la possibilité de se faire vacciner par ailleurs, par leur médecin traitant par exemple.

**M. SACRISTIN**

Les femmes enceintes ont la possibilité de quitter leur travail une heure avant l'heure de départ habituelle, à partir du troisième mois de grossesse. Or nombre de femmes concernées ne connaissent pas leurs droits. Il me semble nécessaire de leur communiquer ce type d'informations.

**M. POINSIGNON**

M. MILAN communiquera sur ce point.

**M. SACRISTIN**

Vous affirmez dans votre rapport que l'information sur la souffrance au travail n'a pu être réalisée. Quelle en est la raison ?

**Docteur MOREAU**

Nous n'en avons pas eu le temps. En revanche, cette information a été faite à deux reprises en 2003.

**M. SACRISTIN**

Les résultats des analyses bactériologiques réalisées au restaurant d'entreprise sont inquiétants, dans la mesure où deux analyses ont été effectuées suite à la plainte d'un utilisateur. Dans un cas, la plainte était parfaitement justifiée.

Je m'interroge sur le rythme et l'irrégularité des contrôles. J'espère que l'année 2003 enregistrera de meilleurs résultats.

Par ailleurs, nous avons convenu, avec le Docteur Moreau, qu'elle-même pouvait solliciter des contrôles.

**Docteur MOREAU**

J'en ai effectivement la possibilité.

**M. SACRISTIN**

Je regrette que ces contrôles n'aient pas été effectués à l'initiative d'Eliaance.

**M. POINSIGNON**

Ces incidents surviennent suite à des problèmes d'hygiène des agents et ne sont pas liés à la nature ou à la conservation des aliments. Les agents ne se lavent pas suffisamment les mains. Les consignes ont été rappelées.

**M. CASTAGNOL**

Les agents ne portent pas de gants.

**Docteur MOREAU**

Il est surtout primordial de se laver les mains. Porter des gants ne sert à rien si les gants ne sont pas changés fréquemment.

**M. SACRISTIN**

Un briefing a été fait en février mais ne semble pas avoir porté ses fruits compte tenu des résultats obtenus sur le mois de juillet.

**M. POINSIGNON**

Nous ne pourrions jamais éviter ce type de problème. La situation est bien pire dans n'importe quel restaurant public.

**Mme AGUIRRE**

Quel est le risque encouru par l'ingestion de coliformes ?

**Docteur MOREAU**

Les coliformes entraînent des diarrhées.

**Mme AGUIRRE**

Utilisez-vous le tableau des motifs de passage dans les infirmeries pour orienter vos campagnes d'informations ? Je constate par exemple un nombre important de céphalées.

**Docteur MOREAU**

Je vous le confirme. Notre action a été ciblée sur le contrôle des facteurs de risques cardio-vasculaires. Nous insistons notamment sur les mesures de prévention, l'hygiène de vie, l'hypertension, le cholestérol ou le diabète.

Ce tableau permet aux infirmiers de réorienter les agents présentant une pathologie débutante vers un médecin. Nous n'avons pas fait de campagnes globales. La prescription des bilans de santé est en augmentation.

Nous commencerons, en 2004, une collaboration avec un hôpital permettant de réaliser, en une journée, un bilan des facteurs de risques cardio-vasculaires.

S'agissant des céphalées, je vous rappelle que nous notons, dans le tableau des motifs de passage, la raison pour laquelle l'agent se rend à l'infirmerie. Les céphalées peuvent traduire une hypertension, une fatigue ou une infection débutante. Différents pré-diagnostic peuvent être posés.

**Mme AGUIRRE**

Vous évoquez, dans votre rapport, la pression exercée par certains agents pour obtenir, auprès des infirmières, une autorisation d'absence pour motif médical. Qu'en est-il ?

**Docteur MOREAU**

Cette difficulté est récurrente. Certains agents viennent à l'infirmerie dès 9 heures le matin et réclament cette autorisation pour pouvoir quitter leur service. De mon point de vue, les agents doivent, dans ces conditions, rendre visite à leur médecin traitant et non venir travailler.

**M. POINSIGNON**

Seul le certificat médical délivré par un médecin justifie une absence pour raison de santé. Sauf urgence, le médecin de prévention n'a pas qualité pour signer un arrêt de travail. Les infirmières, a

*fortiori*, n'y sont pas non plus autorisées. Or les agents avaient pris l'habitude de considérer le formulaire délivré par l'infirmière comme un arrêt de travail. Ce formulaire permet simplement d'enregistrer le fait que l'agent souhaite consulter.

Si l'agent quitte son poste et ne consulte pas son médecin ou s'il n'obtient pas d'arrêt de travail, son absence est considérée comme injustifiée.

**M. CASTAGNOL**

Cette information doit être à nouveau communiquée.

**M. POINSIGNON**

Nous l'avons déjà fait. Le PV du CHS est en outre un bon moyen de rappeler le message. Les infirmières ne sont pas habilitées à justifier médicalement un arrêt.

**Mme CASTAN**

Le service social non plus ! Certains agents nous réclament des autorisations d'absence pour raison sociale.

**Mme AGUIRRE**

Avez-vous atteint, en 2003, les objectifs que vous vous étiez fixés en 2002 ?

**Docteur MOREAU**

Non.

**M. POINSIGNON**

Nous en reparlerons lors de la présentation du bilan 2003.

**Mme AGUIRRE**

Il est regrettable que nous n'analysions pas ces bilans plus tôt dans l'année.

**M. POINSIGNON**

Les débats en CHS et en CTP sont très différents. Il n'est donc pas inutile d'aborder ce sujet au sein des deux instances. Il me semblerait également préférable de présenter le rapport plus tôt dans l'année.

**Mme BRESSEAU**

Quand aurons-nous accès au bilan 2003 ?

**Docteur MOREAU**

D'après la réglementation, je dois remettre mon rapport avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivant l'exercice décrit. Je vous rappelle que le précédent CHS était très chargé, ce qui explique que le bilan de l'activité médicale ne soit présenté qu'aujourd'hui.

**M. POINSIGNON**

Le rapport d'activité du Musée intègre une partie du rapport d'activité médicale. Or il doit être remis début février.

**M. SACRISTIN**

Quels sont les motifs des évacuations vers l'hôpital réalisées en 2002 ?

**Docteur MOREAU**

Les motifs sont décrits page 17 : traumatismes, malaises, pathologies allergiques, digestives, gynécologiques et neurologiques.

**M. SACRISTIN**

Comment expliquez-vous qu'Eliaance soit l'entreprise prestataire la plus soumise aux accidents ?

**Docteur MOREAU**

Ce résultat s'explique par leur activité. Les brûlures et les coupures sont nombreuses. En tout état de cause, ces informations sont transmises au médecin de prévention d'Eliaance. Le CHSCT en est donc informé.

**M. POINSIGNON**

Il s'agit de blessures bénignes.

**M. SACRISTIN**

Néanmoins, le nombre d'accidents est élevé.

**M. POINSIGNON**

Ce chiffre nous paraît important compte tenu de nos propres résultats. Néanmoins, les chiffres d'Eliance sont à comparer avec les chiffres enregistrés dans la branche d'activité correspondante.

*Le rapport d'activité médicale 2002 recueille un avis favorable à l'unanimité.*

**VII. Avancement du projet « Pyramide » (point oral d'information)****M. POINSIGNON**

Le comité de pilotage du projet Pyramide s'est réuni le 18 décembre pour la deuxième fois. A cette occasion, l'agence de programmation « Café Programmation » nous a présenté une synthèse des 45 entretiens menés. Ces entretiens ont parfois duré de trois à quatre heures et ont été accompagnés de visite du Musée.

Ces 45 entretiens ont permis à Café Programmation de réinterroger l'ensemble du projet et de prendre conscience de notre conception théorique et pratique de l'accueil au Musée du Louvre.

Les résultats de cette présentation sont surprenants et suscitent de nombreuses questions. Ils sont par ailleurs très ambitieux par rapport à la mise en œuvre du projet Pyramide. Ils remettent en question le travail des 300 agents travaillant sous Pyramide, mais également la Direction de la surveillance et des départements ou la Direction des publics.

Il a été demandé que cette présentation soit rédigée sous forme d'un rapport, qui sera remis aux membres du Comité de pilotage et du CHS.

Avant de décider d'une orientation, la Direction souhaite s'accorder un mois de réflexion. Le Comité de pilotage se réunira de nouveau fin janvier. Nous vous proposons de réunir ensuite le CHS ou les organisations syndicales, pour une nouvelle présentation des résultats de Café Programmation et prendre connaissance des arbitrages du Président.

Ce dernier a rappelé que le projet Pyramide devait permettre de résoudre un certain nombre de problèmes concrets de fonctions de travail et d'accueil dans un délai fixé ; les travaux doivent en effet démarrer dans le courant de l'année 2006.

Il ne s'agit donc pas de reconstruire le Palais du Louvre. Néanmoins, le projet est conséquent en termes d'espaces, d'équipements et en termes social et d'avenir.

Les entretiens se poursuivent. Certains se dérouleront avec des visiteurs ordinaires ou des grands témoins du domaine culturel.

Je pense que vous ne serez pas déçus de la réunion que je vous propose d'organiser.

**M. CASTAGNOL**

Je suis surpris de constater que les relais de communication ont déjà reçu des informations de la part de Café Programmation.

**Mme HARROUK**

Vous évoquez probablement la table ronde organisée dans le courant de la semaine du 8 décembre, par l'unité de communication, concernant tous les agents de surveillance volontaires.

**M. CASTAGNOL**

Je tiens mon information d'un relais de communication. Ce dernier m'a également affirmé que Virgin conserverait ses locaux.

**M. POINSIGNON**

Nous avons espéré, pendant une période, pouvoir disposer des locaux de Virgin. Selon les rumeurs d'alors, Virgin semblait de pas souhaiter renouveler son bail. Finalement, Virgin a renouvelé son bail.

Par ailleurs, je précise que Café Programmation rencontre des agents dans le cadre de tables rondes organisées par la Direction de la surveillance, ou dans d'autres cadres. Certains groupes de travail seront composés de visiteurs du Musée. Mais Café Programmation ne fait pas part de son point de vue sur le projet Pyramide lors de ces réunions. Les entretiens permettent de prendre l'avis des différentes personnes interrogées. Café Programmation réalise ensuite une synthèse des entretiens et soumet un certain nombre de questions à la Direction du Musée. Personne n'a été informé de cette synthèse avant le 18 décembre, hormis les deux chefs de projet.

Je vous rappelle que celle-ci est pour l'instant confidentielle, tout comme les informations et les débats qui ont lieu en séance.

**M. CASTAGNOL**

Je ne suis pas du tout convaincu par votre explication.

**M. CANOVAS**

Les représentants du personnel ne seront informés qu'en février. Ils ne sont pas intégrés aux rencontres de Café Programmation.

**M. POINSIGNON**

Les représentants du personnel sont intégrés. Un groupe de travail « syndicats » sera prochainement mis en place, en même temps que les groupes utilisateurs. Je souhaite auparavant que vous puissiez prendre connaissance de la restitution du travail de Café Programmation et des décisions prises par la Direction.

Le Comité de pilotage a besoin d'un temps de réflexion avant de décider d'une quelconque orientation concernant le projet Pyramide. Le Musée du Louvre n'a pas fait ce travail

d'introspection sur l'accueil du public depuis le projet Grand Louvre. Nous sommes surpris du résultat.

**M. SACRISTIN**

Nous allons être associés à un projet qui sera déjà entériné par le Président.

**M. POINSIGNON**

Vous êtes associés très en amont du projet. Nous discutons actuellement de la base du travail de Café Programmation, chargé d'élaborer le programme qui sera ensuite soumis au maître d'œuvre. Je vous rappelle que les travaux ne commenceront qu'en 2006.

*Les membres du CHS acceptent de participer à la réunion proposée par la Direction début février.*

*M. IROLLO se chargera d'organiser cette réunion avec Café Programmation.*

**VIII. Rénovation des vestiaires du personnel (pour information)**

**M. BOISSONNET**

Ces travaux de rénovation, relativement importants, n'ont pas encore commencé. En effet, il s'avère impossible de démonter les faux plafonds sans démonter l'éclairage et les détecteurs incendie. La réfection d'un équipement impose de changer totalement le faux plafond.

Nous n'avons pas eu les moyens d'effectuer ces travaux en 2003 en termes d'autorisations administratives. Nous n'avons pas de marché nous permettant de réaliser ce travail. En revanche, l'appel d'offre lancé le 5 février 2003 aboutira en avril 2004. Nous aurons donc la possibilité de réaliser la partie finale des travaux, dont le coût s'élève à près de 400 000 euros. La partie bâtiment représente un coût de 284 000 euros. Le coût de l'éclairage atteint 80 000 euros.

Dans cette attente, nous avons procédé, en 2003, au nettoyage général des faux plafonds, des murs et des sols, ainsi qu'à des réparations partielles des faux plafonds.

Le marché ne sera pas spécifique aux vestiaires. Il s'agira d'un marché général, tout corps d'état, pour l'ensemble des travaux du Louvre.

**M. SACRISTIN**

Il est regrettable que M. Selles doive intervenir pour que ces travaux soient finalement réalisés, alors que le problème des vestiaires est abordé chaque année, voire à chaque commission hygiène et sécurité. La Direction ne se moque-t-elle pas un peu des agents de surveillance en retardant toujours plus la rénovation des vestiaires ? Je vous invite, comme M. Selles l'a fait, à visiter ces derniers.

**M. POINSIGNON**

Je m'y suis rendu.

**M. SACRISTIN**

Par ailleurs, vous envisagez des travaux lourds alors que les locaux pourraient, à terme, être transformés.

**M. POINSIGNON**

Nous n'allons pas remettre à 2008 la rénovation des vestiaires.

**Mme AGUIRRE**

Lors du dernier CHS, M. Selles avait affirmé qu'il n'était pas question d'investir de façon importante dans la réfection des locaux compte tenu du projet Oratoire.

**M. POINSIGNON**

Les travaux de rénovation des vestiaires ne représentent pas un investissement colossal.

**Mme AGUIRRE**

Les problèmes des vestiaires se résument essentiellement à des problèmes de fuites des toilettes.

**M. POINSIGNON**

La réparation des fuites ne nécessite pas de gros travaux.

**Mme AGUIRRE**

Ces fuites sont récurrentes depuis dix ans et sont dues à des problèmes dans le gros œuvre.

**M. POINSIGNON**

Ces problèmes sont également liés aux comportements de certains agents. Nous serons soucieux de la bonne gestion des deniers publics, tout en essayant d'améliorer la situation. En tout état de cause, nous ne saurons qu'à la mi-2005 si les vestiaires seront ou non déplacés.

En attendant, notre préoccupation consiste à maintenir les toilettes dans un état digne. Nous ne nous moquons pas de vous.

## **IX. Evaluation des risques professionnels (point oral d'information)**

### **Mme DA COSTA**

Le groupe de travail, constitué des ACMOS, de l'Inspecteur hygiène et sécurité, du Docteur Moreau, des représentants du personnel et de moi-même, s'est réuni à six ou huit reprises à compter de juillet 2003. Les négociations du projet social ont ensuite perturbé la tenue de ces réunions. Nous ne nous sommes donc pas revus depuis la fin août.

Au cours de ces réunions, nous avons mis en place une méthodologie. Nous avons classé les risques de façon exhaustive selon leur nature : manutention, travail sur écran, incendie, explosion, travail en hauteur, ambiances thermiques, sonores et lumineuses, risques chimiques, biologiques et risques généraux (circulation, risque électrique, co-activité, stress).

Nous avons ensuite défini des unités de travail en fonction des métiers et par direction.

Nous avons ensuite donc été en mesure de recenser les risques, le personnel exposé et les moyens de prévention qui devront être mis en place.

La seconde phase consistera à définir des grilles d'observation du travail réel des agents afin d'identifier les risques et les modalités d'exposition des salariés et de repérer les moyens de prévention existants. Pour ce travail, la réglementation sert de base.

Ces grilles d'observation permettront de réaliser le document unique, comportant toutes les fiches recensant les risques, les populations exposées, les unités de travail, le niveau de fréquence et le niveau de gravité. Au final, l'ensemble des risques seront classés selon un niveau de priorité.

Les ACMOS travaillent actuellement avec les chefs d'ateliers de la DAMT.

Le nombre fluctuant des participants aux réunions de travail nous a causé quelques problèmes. Ce travail nécessite par ailleurs du temps, ce dont il faut tenir compte. Enfin, il importe que nous ayons à disposition tous les documents dont nous avons besoin pour mener cette action.

### **Mme BRESSEAU**

J'ai, pour ma part, tenté de participer à ce groupe de travail. Les deux premières dates ont été modifiées. J'ai finalement dû me déplacer un mardi alors que je ne travaille pas ce jour-là et pour une durée d'une heure et demie seulement, les participants s'étant entendus sur la durée de la réunion dont je n'avais pas été prévenue.

Ces problèmes d'organisation ne favorisent pas la participation des représentants syndicaux. Le problème de la récupération du temps de réunion pour les agents postés pose toujours un problème.

Le sujet reste néanmoins d'actualité et très intéressant. Mais je déplore par ailleurs qu'aucun document ne nous soit remis.

**Docteur MOREAU**

Des documents étaient inclus dans le rapport médical. Vous disposez également des comptes-rendus de réunion.

**Mme BRESSEAU**

Je pense néanmoins que le groupe de travail est confronté à de grandes difficultés de fonctionnement.

**X. Problème d'hygiène dans divers locaux (pour information)****Problèmes d'hygiène rencontrés par les sociétés extérieures dans le radier****M. BOISSONNET**

Des agents d'entreprises extérieures ont signalé, par l'intermédiaire de leur médecin du travail, au Musée du Louvre la constatation de symptômes laissant penser qu'ils avaient été infectés lors de travaux exécutés dans la zone du radier.

Nous avons neutralisé la zone dans laquelle des débordements de canalisations avaient eu lieu (présence de matières fécales). Une note a parallèlement été diffusée à tous les salariés ayant, sous leur autorité, des collaborateurs amenés à se déplacer dans cette zone.

Nous avons sollicité le laboratoire d'hygiène de la ville de Paris afin de faire des analyses d'ambiance, de manière à rechercher la présence éventuelle de germes dans l'atmosphère. Ces recherches ont été orientées par les médecins du travail, en fonction des symptômes constatés. Les résultats de ces recherches se sont révélées négatives.

Une fois les prélèvements du laboratoire effectués, la zone a été nettoyée.

**Mme AGUIRRE**

Il me semble que cette zone a été source de problèmes à plusieurs reprises.

**M. BOISSONNET**

Cette zone est par ailleurs affectée au traitement des graisses en provenance des restaurants. Or ces derniers n'effectuent pas toujours les nettoyages qui s'imposent sur leur propre canalisation. Nous en subissons parfois les conséquences. Le Musée du Louvre est donc parfois contraint à se substituer à leurs obligations.

Il a été prévu, dans le cadre du marché de nettoyage avec Sin et Stès, que le radier serait nettoyé plus régulièrement, à savoir mensuellement plutôt que trimestriellement. Une zone spécifique sera nettoyée chaque mois, la totalité du radier devant être, au final, nettoyée tous les six mois.

Les informations ont été transmises par le Docteur Moreau au médecin du travail des entreprises concernées. Les salariés touchés ont donc pu obtenir des informations de la part de leur médecin.

Une note a été diffusée pour signaler que le radier était de nouveau accessible depuis le 21 novembre.

Je rappelle que le radier est un lieu de travail et non un lieu de promenade.

**M. CASTAGNOL**

La RMN semble avoir été concernée par le problème du radier.

**M. GAUCHET**

Il y a eu un problème de communication sur les zones concernées. La RMN s'est cru concernée par la contamination alors qu'il n'en était rien. Nous avons rectifié l'information auprès de la RMN en leur affirmant que leur zone habituelle de travail n'était pas touchée.

**M. BOISSONNET**

Je vous rappelle que la zone du radier représente une surface de 10 000 m<sup>2</sup> non cloisonnée. Les seules cloisons existantes correspondent aux zones de stockage des entreprises extérieures intervenant dans le Musée.

**M. CASTAGNOL**

Les collaborateurs de la RMN circulent dans le radier pour avoir accès au monte-charge.

**M. BOISSONNET**

Nous avons adressé la note d'informations aux services dont les collaborateurs sont susceptibles de circuler dans le radier. La RMN, compte tenu de son accès au radier, a cru qu'elle était directement concernée par la contamination.

**Problèmes de légionelles**

Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises au sein du CHS. La Direction a décidé de réduire le nombre de douches. En effet, les douches non utilisées favorisent la stagnation de l'eau et le développement des légionelles. Ces douches ne sont utilisées ni par le personnel du Louvre, ni par le personnel des entreprises extérieures.

A l'époque de la construction de la Pyramide, certains salariés ne disposaient pas de douche à domicile et se douchaient sur leur lieu de travail. Aujourd'hui, la plupart des collaborateurs préfèrent rentrer chez eux directement et se doucher à leur domicile.

En conséquence, 50 % à 60 % des douches existantes seront supprimées.

Dans le cadre du projet de réaménagement des vestiaires, il conviendra de choisir les douches devant être conservées.

Nous espérons, compte tenu de la réduction du nombre de douches, que les douches restantes seront davantage utilisées, ce qui réduira le phénomène d'eaux stagnantes. Par ailleurs, les entreprises de maintenance devraient pouvoir les entretenir beaucoup mieux.

Parallèlement, des contrôles réguliers sont effectués. Chaque fois que les résultats ne sont pas satisfaisants, la zone de douche correspondante est fermée, traitée, puis réouverte après analyse.

Les contrôles sont effectués deux fois par an. 40 mesures sont effectuées l'hiver. 32 sont réalisées l'été.

Certaines douches ont été fermées depuis la réception des résultats du laboratoire de Saint-Ouen, le 18 décembre. Certains lieux présentent des quantités de légionelles supérieures à la norme autorisée. Le processus habituel de traitement va être lancé.

Les contrôles se poursuivront de la même manière lorsque le nombre de douches aura été réduit. Je vous rappelle que la législation nous oblige à des contrôles annuels. Le Louvre procède à des contrôles deux fois par an, en plus des contrôles ponctuels en cas de doute.

#### **M. GAUCHET**

J'ai soumis une proposition au GTP concernant les douches à supprimer. Cette proposition sera validée sur plan en janvier.

#### **M. CANOVAS**

Les salariés continuent à utiliser l'eau chaude. La circulation d'eau chaude est donc toujours en fonctionnement.

#### **M. POINSIGNON**

Les lavabos et les douches ne fonctionnent pas sur le même circuit d'eau.

#### **Docteur MOREAU**

En outre, le risque de contamination n'existe qu'avec les douches puisque la contamination se produit par inhalation de particules d'eau vaporisées.

#### **M. POINSIGNON**

Les travaux débiteront une fois que le groupe de travail permanent aura validé le plan de réduction des douches au mois de janvier.

**M. CASTAGNOL**

Je souhaite que nous évoquions le sujet des lavabos. Les vestiaires du deuxième sous-sol comportent deux douches et deux lavabos. Je propose qu'un lavabo soit supprimé afin que nous gagnions de la place.

**M. POINSIGNON**

Je suis favorable à votre proposition si cela permet de gagner de la place dans le cadre du projet de réaménagement des vestiaires.

**Mme AGUIRRE**

La douche de mon vestiaire est interdite. Il me semble que l'information n'est pas assez complète. Le panneau d'information apposé n'explique pas les motifs de cette interdiction.

**M. POINSIGNON**

Nous aurions inquiété les salariés en évoquant le problème de légionelles.

**Mme AGUIRRE**

Il me semble qu'une de mes collègues prend des douches. L'eau a-t-elle été coupée ?

**M. POINSIGNON**

Je vous le confirme.

**Médiathèque****M. BOISSONNET**

Les mesures effectuées ont permis de prouver que l'atmosphère voisine du photocopieur ne comportait pas de styrène ni de composés organiques volatils.

Les filtres des machines ont néanmoins été changés et l'extraction d'air a été accrue dans le local concerné (300 m<sup>3</sup>/heure).

**M. POINSIGNON**

De nouveaux cas pathogènes sont-ils apparus depuis la mise en œuvre de ces mesures ?

**M. BOISSONNET**

Je ne sais pas.

**Docteur MOREAU**

J'attends les conclusions définitives pour la consultation de pathologie professionnelle. Nous nous orientons néanmoins vers un *sick building syndrome* lié à la ventilation. Le Professeur Consot s'est rendu sur place et a affirmé qu'il convenait d'arrêter les investigations et d'améliorer l'aération.

**M. POINSIGNON**

J'espère que l'extraction plus puissante permettra de mettre fin à cette sensation d'irritation ressentie par certains agents. Néanmoins, le problème de fond reste que les salariés travaillant depuis longtemps en locaux aveugles finissent par ne plus supporter le local. De même, les salariés travaillant en locaux aveugles ont davantage de problèmes relationnels.

**Mme BRESSEAU**

Certains agents ont encore eu des problèmes d'irritation aux environs du 15 décembre. En outre, l'agent concerné ne travaille que ponctuellement à la médiathèque.

**Mme AGUIRRE**

De mon point de vue, le problème vient des clapets. Dans les petits locaux, les défauts de ventilation accentuent la pollution interne.

**M. GAUCHET**

Il est vrai que les pannes peuvent aggraver le phénomène de façon ponctuelle. Néanmoins, celles-ci ne sont pas responsables du phénomène en général.

**M. POINSIGNON**

Je propose que le Professeur Consot nous fasse parvenir le détail de ses conclusions que nous diffuserons aux salariés afin que ceux-ci comprennent la situation.

**Mme AGUIRRE**

Le problème de la médiathèque soulève plus généralement le problème de la pollution intérieure des bureaux, notamment du fait de la multiplication des photocopieuses et des appareils informatiques.

**M. CASTAGNOL**

Les photocopieuses ne peuvent-elles pas être déplacées ?

**M. GAUCHET**

Elles ont été déplacées chaque fois que cela était possible.

**M. POINSIGNON**

En tout état de cause, les photocopieurs et le nombre de photocopies effectuées sont beaucoup trop importants dans l'établissement.

**M. GAUCHET**

Nous avons suggéré au responsable de la médiathèque de revoir son mode de fonctionnement. Celui-ci réalise plus de 2 500 photocopies par jour.

**Zone fumeur de la cafétéria du personnel****M. BOISSONNET**

Le Docteur Moreau a été saisi par le médecin du travail d'Eliaance. En effet, l'agent d'Eliaance posté au bar se trouve dans la zone fumeur et subit passivement la tabagie des personnes présentes.

Nous avons essayé d'améliorer la ventilation de la zone concernée, ce qui n'est pas possible. Nous proposons donc au CHS de rendre cet espace non-fumeur.

**M. SACRISTIN**

Nous avons signalé le problème dès la conception de la cafétéria.

**M. CASTAGNOL**

Vous ne faites que déplacer le problème !

**Mme AGUIRRE**

En prenant cette décision, vous interdisez aux fumeurs de boire un café. La plupart des agents postés quittent leur poste pour aller à la cantine et ce sans fumer.

**M. BOISSONNET**

Ils peuvent prendre leur café dehors.

**Mme AGUIRRE**

Dans ce cas, ils ne mangeront plus à la cantine car les allers-retours font perdre beaucoup de temps.

**M. MILAN**

Je pense que nous pourrions réfléchir à d'autres solutions avant de décréter que cette zone est interdite aux fumeurs.

**M. POINSIGNON**

La législation interdisant la cigarette dans les lieux publics date d'il y a plus de dix ans. Le salarié qui travaille au bar ne souhaite pas souffrir de tabagisme passif. Il nous appartient de lui donner satisfaction.

**Mme AGUIRRE**

Nous avons signalé ce problème dès la conception du lieu mais nous n'avons pas été écoutés.

**M. POINSIGNON**

Les salariés qui ont besoin de fumer peuvent se rendre à l'extérieur. En tout état de cause, nous appliquerons la législation en attendant de trouver éventuellement une autre solution.

Des panneaux stipulant l'interdiction seront apposés.

**Potabilité de l'eau au niveau du bureau de la région Sully****M. BOISSONNET**

Après analyse, l'eau se révèle être parfaitement potable.

**Ventilation de la salle de sport**

La panne a été réparée.

**PC Napoléon**

Des agents se sont plaints de la qualité de l'air. Nous n'avons rien relevé d'anormal. En revanche, il n'est pas impossible que le PC Napoléon communique, par l'intermédiaire d'un plénum technique, avec une zone de sanitaires faisant l'objet d'un nettoyage régulier par Sin et Stès. Les odeurs de chlore et de citron pourraient provenir des produits de nettoyage utilisés.

**Docteur MOREAU**

L'odeur de Citron provient des pastilles d'eau de javel.

Deux personnes sont en consultation pathologique professionnelle chez le Professeur Consot.

**M. BOISSONNET**

Une fois que la communication entre les deux locaux aura été mise en évidence, nous ferons le nécessaire pour la boucher.

**PC Lemonnier**

Le 3 novembre 2003, certains agents du PC Lemonnier ont déclaré se sentir mal et présentaient des céphalées. Le problème a été réglé rapidement par la remise en route de l'aération qui semble être coupée par certains agents de nuit à cause du bruit qu'elle génère.

**XI. Questions diverses****M. SACRISTIN**

La lumière est trop basse à la bibliothèque et suscite des douleurs oculaires chez certains agents.

**M. POINSIGNON**

Le musée dispose des moyens nécessaires pour mettre des lampes sur les bureaux des bibliothécaires.

**M. SACRISTIN**

Je vous avais réclamé, lors de la précédente réunion, le cahier des charges de la société Sin et Stès

**M. POINSIGNON**

Ce document administratif est accessible sur demande écrite auprès de M. Boissonnet. Le cahier des charges de Nov'AP être demandé, de la même manière, auprès de la Direction de la surveillance.

**M. SACRISTIN**

J'ai en effet constaté des dysfonctionnements dans le suivi du nettoyage. Mais je souhaite consulter le cahier des charges avant d'accuser la société prestataire.

La salle de sport manque de savon et d'essuie-mains. Le nettoyage ne semble pas fait régulièrement.

**M. POINSIGNON**

Je confirme que le nettoyage de la salle de sports n'est, depuis quelque temps, pas satisfaisant. La DAMT procèdera à un rappel à l'ordre de Sin et Stès.

**M. SACRISTIN**

Concernant les relations avec les ACMOS, je rappelle qu'il n'appartient pas aux personnels de la fonction publique de contrôler directement le travail effectué par les entreprises privées. En tant qu'agent de surveillance, il ne m'appartient pas de contrôler le travail de l'agent de ménage.

**M. POINSIGNON**

Un agent de la DAMT est en charge à plein temps de ce type de problème. Vous pouvez donc lui faciliter son travail en lui signalant certains dysfonctionnements.

**M. SACRISTIN**

Un ACMO, interpellé par un agent de surveillance pour des problèmes liés au nettoyage des salles muséographiques, a répondu qu'il appartenait à l'agent de vérifier que le ménage était bien fait.

**Mme HARROUK**

J'ai moi-même été interpellé par M. Fabriès à ce sujet. Je lui ai adressé une réponse écrite, stipulant que j'avais fait part de ces dysfonctionnements à la DAMT et à M. Kanny. Je lui ai par ailleurs signalé accessoirement, alors qu'il accusait les ACMOS de ne pas faire leur travail par le biais du cahier d'hygiène et de sécurité, qu'il pouvait lui-même observer la qualité du ménage effectué. Je ne lui ai pas pour autant demandé de contrôler le travail des sociétés de nettoyage.

**M. POINSIGNON**

L'incident est clos.

**M. CASTAGNOL**

Qui entretient les alouettes ?

**M. POINSIGNON**

L'entretien des alouettes est à la charge des entreprises qui les utilisent et d'une société spécialisée disposant d'un marché avec le Musée du Louvre.

**M. CASTAGNOL**

La société spécialisée dispose-t-elle d'un local au sein du Musée ?

**M. POINSIGNON**

Non, elle se déplace spécifiquement pour procéder à la révision ou aux réparations des alouettes.

**M. GAUCHET**

Les alouettes sont des engins rustiques qui ne nécessitent pas d'entretien particulier. Elles sont réparées au coup par coup en fonction des problèmes.

**M. CASTAGNOL**

Comment l'agent peut-il s'apercevoir que les freins sont hors d'usage ?

**M. POINSIGNON**

Les agents s'en aperçoivent rapidement. A ce propos, s'ils conduisaient moins vite dans la VDI, ils n'auraient pas besoin de freins puissants.

**M. CASTAGNOL**

Les salles A, B, C, D, E et F de l'aile Richelieu (deuxième étage) ne sont pas signalisées par des panneaux murals.

**M. POINSIGNON**

M. Boissonnet saisira Clio Karageorgis à ce sujet.

**M. CASTAGNOL**

Avez-vous obtenu l'autorisation de la Préfecture de mettre en service les caméras extérieures ?

**M. POINSIGNON**

Les caméras sont toujours hors service. Nous nous sommes rendus le 18 décembre à la commission départementale de la vidéosurveillance pour répondre à un certain nombre de questions. Nous attendons avec confiance l'autorisation de ladite commission. Nous mettrons les caméras en service dès lors que nous l'aurons obtenue.

**M. CANOVAS**

La circulation des alouettes était autrefois interdite dans le couloir des ateliers. L'espace est trop étroit et leur circulation me semble dangereuse.

**M. POINSIGNON**

M. Gauchet et M. Courtemanche vérifieront ce point.

**M. GAUCHET**

Nous n'avons jamais affirmé que le couloir des ateliers était totalement interdit aux alouettes. Néanmoins, nous avons décidé que la circulation devait être limitée au strict nécessaire.

**M. POINSIGNON**

Peut-être conviendrait-il de rappeler les consignes ?

**Mme BRESSEAU**

Il semble que nous n'ayons plus accès au dictionnaire permanent hygiène et sécurité depuis un certain temps.

**M. GAUCHET**

Il suffit de demander au service informatique de réactiver le cédérom correspondant.

**Mme AGUIRRE**

Je réitère ma demande depuis six mois. L'abonnement a-t-il été prolongé ?

**M. POINSIGNON**

M. Irollo saisira Steve Quentin et Bruno Zeitoun sur ce sujet.

**M. LEBAS**

Quelle est la date de fin des travaux du transit de l'atelier de montage des salles ?

**M. COURTEMANCHE**

Les travaux sont en cours et ont pris du retard compte tenu de la réalisation d'un cloisonnement supplémentaire.

**M. LEBAS**

Nous avons réclamé une fontaine à eau il y a deux ans. Celle-ci a été installée mais n'est pas encore en service.

**M. BOISSONNET**

M. Courtemanche demandera au chef d'atelier de communiquer l'échéance finale des travaux à ses collaborateurs.

*La séance est levée à 13 heures 50.*

D. SELLES

Le Président

H. POINSIGNON

Le Secrétaire

Nelly BRESSEAU

La secrétaire adjointe

